

Signoret (chanoine). « Notes historiques sur la paroisse de Saint-Michel », dans *La semaine religieuse du diocèse de Digne, 1890, à partir du 16 janvier*, n° 11, p. 128-131 ; n° 16, p.190-195 ; n° 17, p.204-207.

VARIÉTÉ

Notes historiques sur la paroisse de Saint-Michel

A quelle époque a été fondée la paroisse de Saint-Michel (1) ?

(1) Le monastère de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, *Andaoni montis*, fondé en 587 et rétabli vers 980, est confirmé en 999 par le pape Grégoire V, qui lui ajouta Saint-Michel pour nouveau patron.

C'est probablement à cause de ce nouveau patron que le prieuré et le village de Saint-Michel, dépendant du monastère de Saint-André, a pris le nom de Saint-Michel.

- 129 -

On l'ignore complètement, aucun document ne venant nous l'apprendre. On n'a donc sur cette question que des probabilités.

L'évêque de Sisteron, Gérard (probablement Géraud Chevrier, celui qui éleva l'église de Forcalquier au rang de cathédrale), donna aux moines de Saint-André, en échange de l'église de Notre-Dame du Saint-Sépulcre, qui était dans la ville de Forcalquier, quelques églises siennes propres (peut-être Saint-Michel). Or, comme cet évêque siégea de 1060 à 1074, il pourrait se faire que cette donation fût l'origine du prieuré de Saint-Michel.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, au mois de mars de l'an 1307, Jacques de Gantelmi, évêque de Sisteron, donna la juridiction curiale à frère Guillaume de Beaumont, qui était nommé prieur de cette paroisse par Bertrand, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon(1).

Une vieille tradition porte que le village était primitivement établi aux Craux, sous la chapelle de Saint-Babylas, un des patrons du pays, et qu'à la suite des incursions des Sarrasins les habitants vinrent se grouper autour du monastère et formèrent le village actuel.

On a cru longtemps que, l'an 1199, Sancier, fille de Bertrand (de Saint-Michel) vendit à Guillaume le Jeune, comte de Forcalquier, l'héritage qu'elle avait à Saint-Michel, pour 4,000 sols guillermins ; mais la chartre sur laquelle on se fondait est aujourd'hui reconnue fautive. Le 10 des calendes de ladite année (1199), les habitants de Saint-Michel, *usque ad unum*, firent hommage à Guillaume, reconnaissant que les directes particulières elles-mêmes étaient sujettes à sa majeure dominie. En retour, Guillaume leur promit sa protection et n'exigea que le service d'une messe par an.

Plus tard, la seigneurie passa aux vicomtes de Reillanne, qui la possédèrent jusqu'au XVI^e siècle.

Les probabilités sont donc que la paroisse de Saint-Michel a été érigée au X^e ou au XI^e siècle.

Une tuile de la haute-église, placée immédiatement au-dessous du clocher, du côté de la cloche des Pénitents (côté ouest), porte le millésime de 1054 ; ce qui prouve que cette église remonte au moins au XI^e siècle; ce que confirment encore son architecture romane, qui

(1) Jacques de Gantelmi donna cette juridiction à frère Guillaume de Beaumont, en présence d'Isnard, abbé de Lure.

est celle de l'époque, et le petit autel carré, en pierre, placé aujourd'hui dans la chapelle latérale de Saint-Jean et qu'on a extrait du maître-autel, quand on le remplaça par l'autel de bois actuel (1).

C'était-là évidemment l'autel primitif et unique qui devait être placé sous la coupole. Le sanctuaire actuel et la nef latérale où se trouve la porte d'entrée n'ont été construits que plus tard, vers 1615, ainsi que l'apprend un millésime gravé sur une pierre de l'angle extérieur de ce sanctuaire et comme l'indique son architecture, qui est du style ogival, venu après le roman.

Ce sanctuaire et cette nef latérale ont dû être édifiés à l'époque où cette église, auparavant simple chapelle du couvent, est devenue église paroissiale. L'église paroissiale était primitivement adossée à la grande tour dont on voit encore les restes sur le puy, entre le grand château féodal et le petit château, aujourd'hui pavillon Viguiet (2).

L'emplacement de cette église paroissiale primitive est aujourd'hui la propriété de Mme veuve Mollet, née Amalric.

Cette église ayant été détruite, on ne sait à quelle occasion, probablement par suite des invasions sarrasines, les religieux bénédictins, qui étaient curés de Saint-Michel, reçurent leurs paroissiens dans leur chapelle particulière, et, comme cette chapelle était trop petite pour les contenir, on lui fit les agrandissements dont on vient de parler. Plus tard, on y ajouta encore la chapelle latérale de Saint-Jean.

Il régnait aussi autour de l'église une tribune où se plaçaient un grand nombre d'hommes. Cette tribune était fort élégante et ressemblait un peu à celle que possède la chapelle de l'hospice d'Apt. Elle fut détruite sous M. Tellier. C'est à cette époque qu'on démolit encore le magnifique contrefort dont on voit les restes dans la cour du presbytère. On en employa les pierres au lavoir de Marceline. Ce fut un véritable acte de mauvais goût, pour ne pas dire de vandalisme.

Cette église, qui est dédiée à saint Michel, a conservé son titre d'église paroissiale jusqu'à la grande révolution de 1789, ou plutôt jusqu'au rétablissement du culte par le concordat de 1801.

(1) Témoignage du maçon Apollinaire Escoffier, qui a démoli lui-même l'ancien autel en maçonnerie.

(2) Renseignements obtenus de M. Modeste Viguiet, âgé de 84 ans, mort à l'Isle-sur-Sorgues, en 1884.

A cette époque, le titre d'église paroissiale passe à la chapelle de Saint-Pierre, située sur la place, en face du château moderne. Cette chapelle n'était d'abord que la chapelle du château, et les seigneurs y entraient par une porte particulière située à l'endroit même où se trouve aujourd'hui l'autel de Saint-Joseph.

Comme cette chapelle était trop exigüe pour contenir la population, on y ajouta, à diverses époques, les chapelles de Saint-Jean, de la Sainte-Vierge et des hommes.

Outre ces deux églises, il y avait encore dans le bourg de Saint-Michel, une chapelle à la grand-rue, convertie aujourd'hui en écurie, et appartenant à M. Félicien Mallet. Aucun document ne fait connaître sa destination, mais la tradition dit que c'était un lieu de réunion pour les frères pénitents. Il est bien question dans un vieux manuscrit d'une église dédiée à Saint-Etienne, mais rien ne prouve que ce soit là cette église.

(A suivre.)

VARIÉTÉ

Notes historiques sur la paroisse de Saint-Michel

(Suite)

Sur le territoire de Saint-Michel se trouvaient six chapelles rurales : 1° Saint Paul, 2° Notre-Dame-d'Ardène, 3° Saint-Sauveur, 4° Saint-Babylas, 5° Saint-Jean-le-Fusilier, 6° Saint-Sébastien.

1° Saint-Paul.

Saint-Paul était un prieuré qui dépendait de Carluéc (*Carlieu, au territoire de Céreste*), lequel dépendait lui-même du monastère des Bénédictins de Montmajour, près Arles. Il existait déjà en 1281, car, à cette date, son recteur fut convoqué à la célébration de l'anniversaire de l'abbé Alchinric. Claude Chantelou, dans son *Histoire de l'Abbaye de Montmajour*, énumérant les dépendances de ce célèbre monastère, fait mention de Saint-Paul, en ces termes : *Ecclesia Sancti-Pauli subtus Castrum Sancti-Michaëlis*. Il fait remarquer que cette église dépendait directement de Carluéc et indirectement de Montmajour, puisque Carluéc dépendait directement de ce dernier monastère.

Aujourd'hui, il ne reste du couvent qu'une belle chapelle en pierre de taille, qui devait être l'oratoire particulier du prieur, vu qu'elle est très petite et qu'elle ne pouvait guère se prêter aux grandes cérémonies d'une nombreuse communauté de moines.

De belles colonnes ornent la façade, et quelques-unes tout à fait semblables ont été vendues et transportées à Saint-Michel, où on peut les voir décorant le mur du

jardin de Mlle Bonnet. La chapelle actuelle de Saint-Paul, divisée par un plancher, sert aujourd'hui de dépôt de provisions.

2° Hospitalité d'Ardène.

La chapelle d'Ardène doit son origine à une fondation que fit le noble Guillaume Chabaud, du lieu de Saint-Michel, l'an 1209, et cette fondation nous est connue, non par l'acte même de donation, mais par un acte de reconnaissance passé en 1259 et par un acte beaucoup plus récent, puisqu'il porte la date de 1486. Cette fondation avait pour but de créer un hospice pour les pauvres, un lieu de refuge et un asile pour les pauvres indigents.

Cet hospice était desservi par une espèce de congrégation ou confrérie, composée d'hommes et de femmes qui vivaient dans l'état de mariage. Ce n'étaient donc pas précisément des religieux. Cependant ils dépendaient de la commanderie de Manosque, puisque, dans une charte de 1259, où il est question d'un acte de reconnaissance du commandeur Raymond Chauderic, envers les jus-patrons, il est fait mention du consentement de Béranger, hospitalier des pauvres de Manosque: *Consensu fratrum scilicet fratris Raymondi Fulconis et Berangarii hospitalerii hospitalis pauperum de Manuasca*.

Combien de temps dura cette hospitalité ? On l'ignore, car le XIV^e et le XV^e siècle ne nous ont laissé, à cet égard, aucun document. Ce n'est qu'en 1531 qu'il est question de nouveau d'Ardène dans un acte d'arrentement du 29 mars. Mais alors la commanderie d'Ardène est devenue un simple prieuré dans les mains de Pierre Brunelli, prêtre de Saint-Michel, fils de Suffren Brunelli, de Simiane. (*Sébastiani, notaire à Saint-Michel.*)

Cet état de chose dure jusqu'à la révolution française de 1789. A cette époque désastreuse, les biens du prieuré furent vendus au profit de la nation, comme les autres propriétés ecclésiastiques, et, le 9 mars 1791, adjugés pour la somme de 9,000 livres à Jean-Paul-Abdon de Tende, un des descendants des donateurs.

Ainsi finit le prieuré d'Ardène, qui devint une simple bastide et ne conserva que le nom de son ancienne destination religieuse. Aujourd'hui, la chapelle a été magnifiquement restaurée par M. de Rey, le propriétaire

- 192 -

actuel ; un autel se dresse de nouveau dans son sanctuaire, et le culte est venu réconcilier l'Eglise profanée. M. l'abbé Marc-Antoine Annibal de Tende, qui, du consentement de son frère Abdon, avait conservé la jouissance du prieuré, sa vie durant, est mort à Ardène, le 21 avril 1837, et a été enterré le premier au cimetière actuel de Saint-Michel (1).

3 ° Chapelle de Saint-Sauveur.

La chapelle de Saint-Sauveur, sur la route de Dauphin, près du hameau des Termes, appartenait au chapitre de Forcalquier, qui était obligé de venir y célébrer les offices avec pompe une fois par an.

L'an 1259 et le 3 des calendes de janvier, l'évêque de Sisteron, Alain, augmenta les prébendes de Forcalquier de : Toutes-Aures, Montaigne, qu'il unit à Saint-Maxime, Saint-Sauveur, Limans, Saint-Pierre et Saint-Georges, avec les églises de Saint-Babylas (*Saint-Babyle*) et Saint-Siméon (*Saint-Simian*), ce qui fut approuvé par le chapitre de Sisteron, en 1262. Le Saint-Sauveur dont il est ici question doit s'entendre de notre Saint-Sauveur ou de Saint-Sauveur de Manosque. Quoi qu'il en soit, l'union de notre Saint-Sauveur au chapitre de Forcalquier se fit sûrement en 1456. Une charte, en effet, mentionne l'union au chapitre de Forcalquier de deux églises rurales : de Saint-Sauveur, près Dauphin, et de Saint-Jean-de-Fuzilis, près Saint-Michel, et de Notre-Dame-du-Bourget, près Aubenas.

Le 18 janvier 1785, se célébra dans cette chapelle, par la permission de M. l'abbé Chappus, vicaire général, le mariage de Jeanne, fille de Jean et de Louise Achard, avec Coupier, de Villemus.

Il y a quelques années, on voyait encore la crypte de cette église ; aujourd'hui, il ne reste plus pierre sur pierre, et il serait difficile d'en déterminer l'emplacement sans les indications des personnes d'un certain âge.

4 ° Chapelle de Saint-Babylas.

Cette chapelle fut donnée au chapitre de Forcalquier par l'évêque de Sisteron, Alain, ainsi que nous venons de le voir.

Elle était située sur le coteau qui porte encore son

(1) Ces diverses notes nous ont été fournies par l'ouvrage de M. de Rey, intitulé : *Des recherches sur l'hospitalité de Notre-Dame d'Ardène et ses juspatrons*, (Marseille, édition Marius Olive, rue Paradis, 68, 1889.)

nom et qui domine à la fois Saint-Paul, le vallon de Reculon et les Craux ; il n'en reste aucun vestige.

Cette chapelle était, pour ainsi dire, commune à Saint-Michel et à Lincel, car les gens de Lincel avaient le droit d'y venir en corps; ils avaient même un chemin spécial qui passe à côté du bastidon d'Auguste Clément, et, quand ils étaient près de la chapelle, s'ils apercevaient par hasard les gens de Saint-Michel qui s'y rendaient de leur côté, ils prenaient le pas de course pour arriver les premiers.

Ces droits à Saint-Babylas, qui était primitivement le patron de l'agglomération existant aux Craux, nous sont certainement une preuve de l'origine commune de Lincel et de Saint-Michel. La tradition nous apprend qu'à la suite des incursions sarrasines cette agglomération disparut et que les habitants vinrent se grouper autour du monastère de Saint-André et formèrent le village de Saint-Michel actuel. Rien ne s'oppose à ce qu'une partie de ces mêmes habitants soient allés fonder le village de Lincel.

La veille de la fête de Saint-Babylas, c'était la coutume à Saint-Michel de faire ce qu'on appelle vulgairement la *fassaïo*. Cette *fassaïo* consistait en une longue perche en bois très solide soutenant des fagots auxquels on mettait le feu et que l'on promenait le soir dans les rues du pays. Depuis quelques années, la *fassaïo* a été supprimée pour éviter des accidents.

5° Saint-Jean-le-Fuzilier.

Cette chapelle est située à trois kilomètres du bourg de Saint-Michel, à l'entrée du bois et dans la direction nord-est. Les pénitents de Reillanne la saluent avec respect lorsque, en temps de sécheresse, ils passent près de ses murs, pour aller au désert de Lure, demander une pluie bienfaisante à la Sainte Mère de Jésus.

Cette chapelle, où les habitants de Saint-Michel se rendent en procession le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, est connue vulgairement sous le nom de Saint-Jean-le-Fuzilier.

D'où lui vient ce qualificatif ? C'est ce qu'on a ignoré longtemps, et c'est ce qu'une charte du XI^e siècle faisant partie du Cartulaire de Saint-Victor, de Marseille, vient de nous révéler.

Voici la traduction de cette pièce :

« Au nom de Dieu Tout-Puissant, qui règle toutes

choses par sa puissante autorité, et en l'honneur des saints Martyrs Victor et ses compagnons, moi Adalexis, fille de feu Boniface, de Reillanne, je fais donation au même Dieu Tout-Puissant et au Monastère des susdits Martyrs, fondé non loin de la ville de Marseille, d'une portion de mon propre alleu qui m'est échu de mes parents, savoir : la moitié du lieu qu'on appelle Fuzilis, avec la moitié de l'Eglise ou autrement des décimes ou prémices, champs, vignes, terres vagues ou labourables, pâturages, prés et toutes dépendances, entrées et issues, absolument tout ce qui m'a été dévolu par droit héréditaire et qui se trouve situé dans le comté de Sisteron,

« Si donc, quelqu'un de mes héritiers et de mes parents ou tout autre personnage, quelque puissant qu'il soit, contrevenait à cette donation, qu'il encoure la colère de Dieu Tout-Puissant et de tous ses Saints, et qu'il subisse, avec Judas Iscariote, la peine du feu éternel ; de plus, qu'il ait à payer 20 livres d'or très pur pour son attentat; et que dorénavant cette donation demeure à jamais stable, constante et inattaquable,

« Cette donation a été faite l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil quarante-cinq, induction XIII, épacte nulle, sous le règne d'Henri, empereur des Allemands et des Romains, ainsi que des Bourguignons et des Provençaux.

« Sceau d'Adalexis, qui a fait écrire et signer cette donation ; sceau de Raimbaud, fils de Léger ; sceau d'Enaure, fils d'Adalexis; sceau d'Ayrulfe, de Lardiers ; sceau de Venterol ; seigneur Raimbaud, archevêque d'Arles, a signé ; Foulque, son frère, a signé ; Augier, prêtre, a signé ; Pons Arvée, a signé ; Aiabrig, lévite, a signé ; Astier, prêtre, a signé. » (*Charte 657.*)

Donc, suivant cette charte, la chapelle susnommée est appelée la chapelle de Saint-Jean-le-Fuzilier, parce qu'elle est située dans un quartier que l'on appelait autrefois Fuzilis, d'où, par corruption, l'on a fait Saint-Jean-le-Fuzilier, c'est-à-dire de Fuzilis.

On voit par cette même charte que la chapelle de Saint-Jean est très ancienne, puisqu'elle a été donnée à l'abbaye de Saint-Victor l'an 1045.

Mais à quelle époque a-t-elle été fondée ? C'est ce qu'on ignore ; jusqu'à présent, aucun document n'est venu nous l'apprendre.

En 1456, elle fut unie au chapitre de Forcalquier, en même temps que Saint-Sauveur et Notre-Dame du Bourget. Donc, elle avait cessé d'appartenir à Saint-

- 195 -

Victor de Marseille. Sous M. le curé Isoard, cette chapelle a été réparée par les soins de M. Auguste Clément, aujourd'hui fabricant, qui prit l'initiative d'une souscription destinée à couvrir les frais des travaux. A côté de la chapelle, se trouve encore un petit ermitage qui, avant la révolution de 1789, servait de logement au gardien.

(*A suivre.*)

- 204 -

VARIÉTÉ

Notes historiques sur la paroisse de Saint-Michel

(*Suite*)

6° Chapelle de Saint-Sébastien.

La chapelle de Saint-Sébastien était située au quartier de Porchères, sur un plateau d'où l'on aperçoit à la fois Saint-Michel, Dauphin, Saint-Maime, Mane et Forcalquier, et sur l'ancien chemin de Saint-Michel à Mane, non loin des carrières de pierre que l'on appelle : carrières de Mane, mais que l'on devrait appeler avec plus de raison carrières de Saint-Michel, puisqu'elles se trouvent presque toutes sur le territoire de cette dernière commune.

Aucun document ne fait mention de cette chapelle. La tradition seule nous en marque l'emplacement. Elle a laissé son nom à une campagne qui se trouve tout à côté et dont l'architecture démontre qu'elle avait dû appartenir à cette église.

- 205 -

Aujourd'hui, le voyageur qui se dirige vers les carrières reconnaît à un tas de pierres la place qu'elle occupait autrefois.

Complétons la liste des chapelles rurales de Saint-Michel, en signalant la chapelle publique établie au même quartier, dans le donjon gothique de Porchères. Elle a été bénite le 29 septembre 1861 par M. le doyen Terrasson, sous le vocable de l'Immaculée-Conception et de Sainte-Hélène. On y remarque un beau tableau sur bois du temps du roi René et une

inscription à la mémoire d'Honoré de Laugier-Porchères, un des fondateurs de l'Académie française. (Voir, à ce sujet, *Notre-Dame de France*, par l'abbé Hamon, 2, VII, p. 261.)

Quelques faits particuliers se rapportant à l'histoire religieuse de Saint-Michel

Plaintes des habitants de Saint-Michel contre les insectes qui ravageaient leurs récoltes.

On lit dans des papiers échappés à la destruction du greffe de l'ancienne officialité de Sisteron qu'en 1511 ce tribunal fut saisi d'une plainte contre les insectes qui désolaient le territoire de Saint-Michel. Les habitants de cette commune, fatigués de faire une guerre inutile à ces redoutables ennemis de leurs récoltes, se pourvurent, par voie canonique, par-devant l'official du Diocèse, à l'effet de poursuivre ces déprédateurs suivant les formes juridiques. La plainte fut accueillie et les insectes furent assignés et condamnés dans toutes les formes. On ignore toutefois s'ils se soumirent de bonne grâce à la sentence rendue contre eux.

De tout temps, les habitants de Saint-Michel ont eu confiance aux prières publiques pour la cessation des fléaux qui les affligent. Quand l'orage menace, on sonne quelques coups de cloche pour appeler les fidèles à l'Eglise, et là le Curé fait l'abjuration du temps, c'est-à-dire récite les prières contre l'orage, qui se trouvent dans le rituel, afin d'éloigner la grêle. Malheur au Prêtre qui se refuserait à faire cette cérémonie.

Les Visitandines à Saint-Michel.

Les Visitandines de Saint-Michel fondèrent le couvent de Forcalquier, le 7 mars 1635. Voici à cet égard un extrait de la *Vie de sainte Chantal*, par Paul Bois, curé de Noyers (Basses-Alpes), imprimée à Avignon, 1751, pp. 223 et 193.

- 206 -

« Déjà, les saintes Filles de la Visitation avaient été appelées à Riez par les vives sollicitations de l'Evêque et des principaux de la ville, lorsque Dieu, qui les destinait ailleurs, permit que la peste dont la Provence fut horriblement affligée, l'an 1630, changeât cette ville presque en une affreuse solitude. Dans cette déplorable conjoncture, les pieuses élèves de la mère de Chantal eurent la douleur de se voir destituer de fonds et de revenus, le dirai-je? presque de tout secours humain pour subsister.

« Mme la baronne de Saint-Michel, dont la digne fille était supérieure de ce nouveau monastère, apprenant la déplorable situation où elle se trouvait, avec ses compagnes, obtint que, pour se mettre à l'abri de la misère, elles se retireraient dans le château de Saint-Michel, en attendant que la Provence fut délivrée du fléau de la contagion; mais elles n'évitaient, ce semble, un écueil que pour tomber dans un autre. La ville de Forcalquier, dont Saint-Michel n'est distant que d'environ deux lieues, était en même temps désolée par le même fléau. Deux mille personnes avaient déjà succombé sous la violence du mal et l'on ne voyait encore dans les rues que morts et mourants, lorsque de l'agrément de Mgr Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, les magistrats firent un vœu par lequel ils s'obligèrent de fonder dans leur ville un monastère de Religieuses ou de Sainte-Ursule ou de la Visitation...

« Cependant, comme on est, d'ordinaire, plus fervent à promettre que l'on n'est exact à remplir ce que l'on a promis, deux ans presque tout entiers se passèrent sans rien exécuter.... Il

fut enfin conclu qu'on s'en rapporterait à la décision d'un religieux en qui toute la ville avait une confiance singulière et qui la méritait par ses hautes vertus. C'était un Récollet d'un savoir peu commun et d'une humilité profonde. Le saint Religieux, pressé de s'expliquer, fit des prières ferventes et exhorta d'autres âmes pieuses d'en faire à ce sujet, afin de connaître la volonté de Dieu. Quelques temps après, soit par inspiration, soit par transport de zèle, il monte en chaire un jour que toute la ville était assemblée dans l'Eglise et l'assure que l'on ne doit plus balancer, que les religieuses de la Visitation sont celles que Dieu leur destine, qu'on doit travailler à leur bâtir incessamment un monastère et obtenir de la sainte Fondatrice un nombre suffisant de ses dignes filles pour l'habiter.

« La bienheureuse mère de Chantal, que les affaires

- 207 -

de l'ordre et les informations sur la vie et les miracles de saint François de Sales détenaient toujours à Annecy, commit les religieuses réfugiées à Saint-Michel pour travailler à cet établissement. Mme la marquise de Janson, dont la famille n'a pas moins été recommandable, dans tous les temps, par sa piété que par sa noblesse, se chargea, comme d'un emploi très honorable, de les aller prendre et de les accompagner. Elle s'en acquitta noblement.

« Les saintes Filles de la Visitation furent conduites comme en triomphe à Forcalquier, le septième jour du mois de mars de l'an 1633. On les y reçut avec tous les honneurs convenables à leurs mérites et à la haute réputation de leur sainte Fondatrice. Le Prévôt, à la tête du Chapitre, les Consuls et les personnes les plus qualifiées de la ville allèrent les recevoir et les conduisirent à la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté solennellement. De là, on les mena à l'Hôtel-Dieu, où on leur avait ménagé un appartement pauvre, il est vrai, mais conforme à leur inclination, et, dix-huit mois plus tard, on leur donna une maison au Faubourg. Mme la marquise de Janson devint la première et principale bienfaitrice de cette maison, et le monastère d'Avignon ne discontinua pas de lui fournir un subside annuel »

La maison que les Visitandines habitaient à Saint-Michel était probablement la maison Pary, car tout porte à croire que le château féodal, bâti au-dessus du presbytère, était déjà détruit, tandis que le château moderne, sis sur la place de l'Eglise Saint-Pierre, (la paroisse actuelle), n'existait pas encore.

Une vieille tradition donne, en effet, à la maison Pary, le nom de Couvent, et la disposition de ses pièces s'adapte parfaitement à l'usage d'une communauté religieuse. A côté de la grande salle à manger actuelle, qui était évidemment le réfectoire des Visitandines, se trouve une vieille pièce voûtée à laquelle la même tradition donne le nom de chapelle ; c'était, à n'en pas douter, la chapelle des religieuses.

De plus, cette maison est entourée d'un jardin au nord et au levant, tandis que, au midi, où regarde la façade principale, se trouve une cour assez vaste ayant forme de cloître et fermée aujourd'hui par une grille en fer ; c'est sur cette cour qu'ouvre la porte d'entrée de la maison. Les Visitandines demeurèrent donc trois ans à Saint-Michel, de 1630 à 1633.